

DISPOSITIF EXCEPTIONNEL DE PRISE EN CHARGE DE COTISATIONS SOCIALES SUITE A L'EPISODE DE GEL D'AVRIL 2021

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE *MINIMIS* AGRICOLE

Je suis informé(e) que la présente aide relève du régime « de minimis » agricole, conformément au règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture, modifié par le règlement (UE) n° 2019/316 de la Commission du 21 février 2019.

En application de ce règlement modifié, **le montant total des aides de minimis agricoles perçues par une entreprise ne peut excéder un plafond de 20 000 euros sur une période de trois exercices fiscaux consécutifs**. A noter qu'en application de la transparence GAEC (pour les groupements agricoles d'exploitation en commun), chaque associé d'un GAEC total peut bénéficier d'un plafond de 20 000€ d'aides de minimis agricole. Pour cela, chaque associé du GAEC total doit compléter sa propre attestation pour présenter une demande d'aide.

EXPLOITATION OU ENTREPRISE

Nom prénom ou raison sociale ou nom de la société (si membre d'un groupement ou société agricole) :

Statut juridique de l'exploitation ou de l'entreprise :
(Exploitation individuelle, GAEC, EARL, SCEA, SARL, ...)

IDENTIFICATION DES DEMANDES DE PEC AU TITRE DU GEL 2021 DÉPOSEES ET COUVERTES PAR CETTE ATTESTATION DE MINIMIS

Pour toutes les situations (hors GAEC total) :

Il convient de compléter une seule attestation par exploitation ou entreprise (autrement dit une seule attestation pour l'ensemble des associés dans les cas d'associations d'agriculteurs), que la demande de prise en charge concerne les cotisations personnelles et/ou les cotisations patronales.

Indiquez le n° du SIREN de l'exploitation ou de l'entreprise, que vous ayez demandé des prises en charge au titre des cotisations personnelles et/ou des cotisations patronales :

N° SIREN :

Pour chaque demande au titre des cotisations personnelles, indiquez le ou les n° de sécurité sociale du ou des demandeurs (associés ou entrepreneur individuel) :

N° de sécurité sociale :

N° de sécurité sociale :

N° de sécurité sociale :

N° de sécurité sociale :

Cas particulier pour un GAEC total :

Il convient de compléter une attestation distincte pour chaque associé membre du GAEC ayant demandé une prise en charge de cotisations personnelles.

N° de sécurité sociale de l'associé faisant cette attestation :

Si une demande de PEC a été faite au titre des cotisations patronales dont est redevable le GAEC, indiquez le n° du SIREN du GAEC :

N° SIREN :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

J'atteste sur l'honneur :

A) Avoir perçu (décision d'octroi ou paiement) au cours de l'exercice fiscal en cours et des deux exercices fiscaux précédents, la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre des aides dites « *de minimis* » agricole (en référence aux règlements (UE) n° 1408/2013 et n° 2019/316) :

Intitulé de l'aide	Date de la décision d'octroi (ou date de paiement si absence de décision)	Montant figurant dans la décision d'octroi (ou montant payé si absence de décision)
Total (A) des montants d'aide de <i>minimis</i> agricole déjà reçus	Total (A) =	€

B) Avoir demandé mais pas encore reçu ni la décision correspondante ni le paiement relatif à la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre des aides dites « *de minimis* » agricole (en référence au règlement (UE) n° 1408/2013 et n°2019/316) :

Intitulé de l'aide	Date de la demande	Montant demandé
Total (B) des montants d'aide de <i>minimis</i> agricole déjà demandés mais pas encore reçus	Total (B) =	€

C) Avoir un montant disponible sous le plafond du régime « *de minimis* » agricole (en référence aux règlements (UE) n°1408/2013 et n°2019/316) :

Total (C) des montants à comptabiliser sous le plafond de <i>minimis</i> agricole	(A)+(B) =	€
Montant disponible sous le plafond de <i>minimis</i>	20 000 € – (C) =	€
Dates de démarrage et de clôture de l'exercice fiscal :		

La prise en charge de cotisations sociales (PEC) sera plafonnée dans la limite du montant disponible sous le plafond de *minimis*.

Cases à cocher :

Je déclare avoir mentionné sur la présente attestation l'ensemble des aides de minimis agricole reçues au cours de l'exercice fiscal en cours et des deux exercices fiscaux précédents.

Je m'engage à conserver ou fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la présente déclaration, demandé par l'autorité compétente, pendant 10 années à compter du versement de l'aide demandée dans le présent formulaire.

J'atteste sur l'honneur ne pas avoir reçu d'aides de minimis au titre d'autres règlements *de minimis* (règlement de minimis entreprise, *de minimis* pêche ou de minimis SIEG (service d'intérêt économique général)).

Nom et prénom du représentant légal de l'entreprise :	À Le 2 0 2 2 Signature du demandeur :
---	---

Les informations sollicitées sont obligatoires et doivent être transmises à votre caisse de MSA avant le 15 novembre 2022. A défaut, votre demande ne pourra être traitée.